

Label ISR – AGIPI Actions Emergents

Juillet 2026

Méthodologie d'évaluation ESG

Candriam

La poche déléguée à Candriam suit une approche Best in Universe (BIU).

Nous pensons que toutes les entreprises dans lesquelles nous investissons doivent faire preuve de pratiques E-S-G saines ; nous appliquons donc une analyse basée sur les normes et un filtre d'activités controversées ISR et intégrons les résultats de l'analyse des activités commerciales et des parties prenantes ESG dans l'analyse financière fondamentale. La politique de Candriam en matière d'activités controversées à l'échelle de l'entreprise intègre les facteurs ESG, notamment les exclusions concernant les armes controversées, le charbon thermique et le tabac, ainsi que les exclusions pour raisons normatives. L'analyse ESG repose sur les piliers suivants :

- Analyse des activités controversées
- Analyse basée sur les normes
- Analyse des activités commerciales
- Analyse des parties prenantes
- Engagement

Activités controversées

L'ensemble des activités exclues en vertu de la politique d'exclusion de Candriam Level 3 SRI (niveau appliqué à tous les fonds suscités), et leurs seuils ou critères d'exclusion respectifs, sont indiqués via le lien suivant :

[Politique d'exclusion de Candriam](#)

Analyse normative

Candriam effectue une analyse basée sur les normes afin de déterminer si chaque entreprise respecte intrinsèquement les principes du Pacte mondial des Nations unies. L'analyse est conçue pour filtrer les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un des principes relatifs aux droits de l'homme, aux droits du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Nous excluons les entreprises pour lesquelles il existe des preuves de violations répétées et significatives des principes du Pacte mondial, qui n'ont pas donné lieu à une réponse appropriée ou à un changement de comportement de l'entreprise.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT



L'accent est mis sur la réponse de l'entreprise. Une gestion qui agit pour prévenir la récurrence est préférable à une gestion qui ne reconnaît pas la responsabilité ou qui ne prend aucune mesure corrective.

Un code couleur est attribué à chacune des catégories de grands principes. Pour qu'un émetteur puisse passer avec succès le filtre d'analyse basé sur les normes, il ne doit pas s'être vu attribuer un drapeau "rouge" dans l'un des quatre domaines.

Data providers	Analytical process	Results
UN Global Compact › Human rights › Labour rights › Environment › Anti-Corruption  OECD Guidelines for Multinational Enterprises	Evaluation of the breaches' severity and magnitude: › Temporal proximity: When and how long ago? › Magnitude: Financial, environmental or social impact? › Credibility: Allegations or legal proceedings? › Recurrence: One-off or repeated incidents? › Reactivity: Company's response? Two main principles: breach verification and response-based approach	Green No evidence of significant & repeated violations Orange Significant and/or repeated violations with adequate response Red Significant & repeated violations without adequate response or change in behaviour

Analyse des activités économiques

Les entreprises sont exposées, par le biais de leurs activités commerciales, aux grandes tendances ESG à long terme qui peuvent fortement influencer l'environnement dans lequel elles opèrent et qui peuvent façonner leurs défis futurs sur le marché et leur croissance à long terme. À l'inverse, les activités des entreprises contribuent, positivement ou négativement, aux objectifs de durabilité. Nous avons identifié cinq grandes tendances en matière de développement durable qui sont analysées à l'aide du cadre propriétaire de Candriam :

- Changement climatique,
- Épuisement des ressources,
- Numérisation,
- Santé et bien-être,
- Évolution démographique.



CLIMATE
CHANGERESOURCES
& WASTEDIGITALIZATION
& INNOVATIONHEALTHY LIVING
& WELLBEINGDEMOGRAPHIC
SHIFTS

Examples

Decarbonize business activities across the board, focusing on the most CO₂ intensive sectors

Scale up waste recuperation and recycling capabilities **to reduce resource extraction**

Harness the opportunities **to drive higher industrial and resource efficiencies** through digital technologies

Invest in human capital through job creation, gender equality and decent working conditions

Prepare for the requirements arising from a Western aging society

Deploy **renewable energy** as fossil energies are progressively phased out

Mitigate impact of business activities on ecosystems **to preserve biodiversity**

Protect data privacy, build strong and resilient digital networks

Foster R&D in fatal and chronic diseases and support universal access to healthcare

Support the demographic boom in emerging countries through investment in infrastructure and the food supply chain

Reduce impact of air pollution on human health through improved air quality

Nous analysons les activités de chaque entreprise en tenant compte de l'industrie ou du secteur dans lequel elle opère, de sa situation géographique et de son modèle économique. Nous déterminons le degré d'exposition et de contribution de chaque activité économique aux cinq grands défis de développement et leur attribuons une note de 0 à +100.

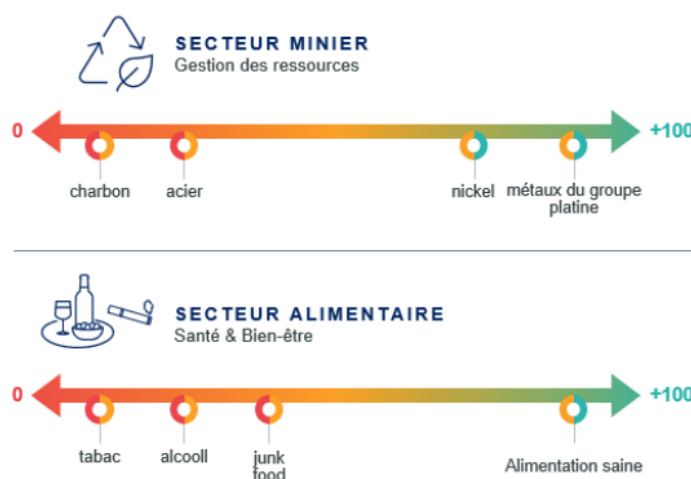
Nous évaluons l'exposition d'une entreprise aux cinq défis clés du développement durable à travers ses sources de revenus, ses actifs, ses dépenses d'investissement, etc.

Par exemple, dans le secteur minier, l'acier reçoit un score plus négatif sur "Ressources et déchets" que les métaux du groupe du platine ; tandis que dans le secteur alimentaire, les entreprises produisant des produits sains reçoivent un score plus positif que les producteurs de « Junk Food ».

Sur la base des conclusions de l'analyse sectorielle, toutes les expositions de l'entreprise aux principaux défis de développement durable spécifiques au secteur sont évaluées et notées. Pour chaque entreprise, le score est la moyenne pondérée des cinq défis clés en matière de développement durable, allant de 0 à +100. Un score plus faible reflète une moindre exposition de l'entreprise à ces défis majeurs.

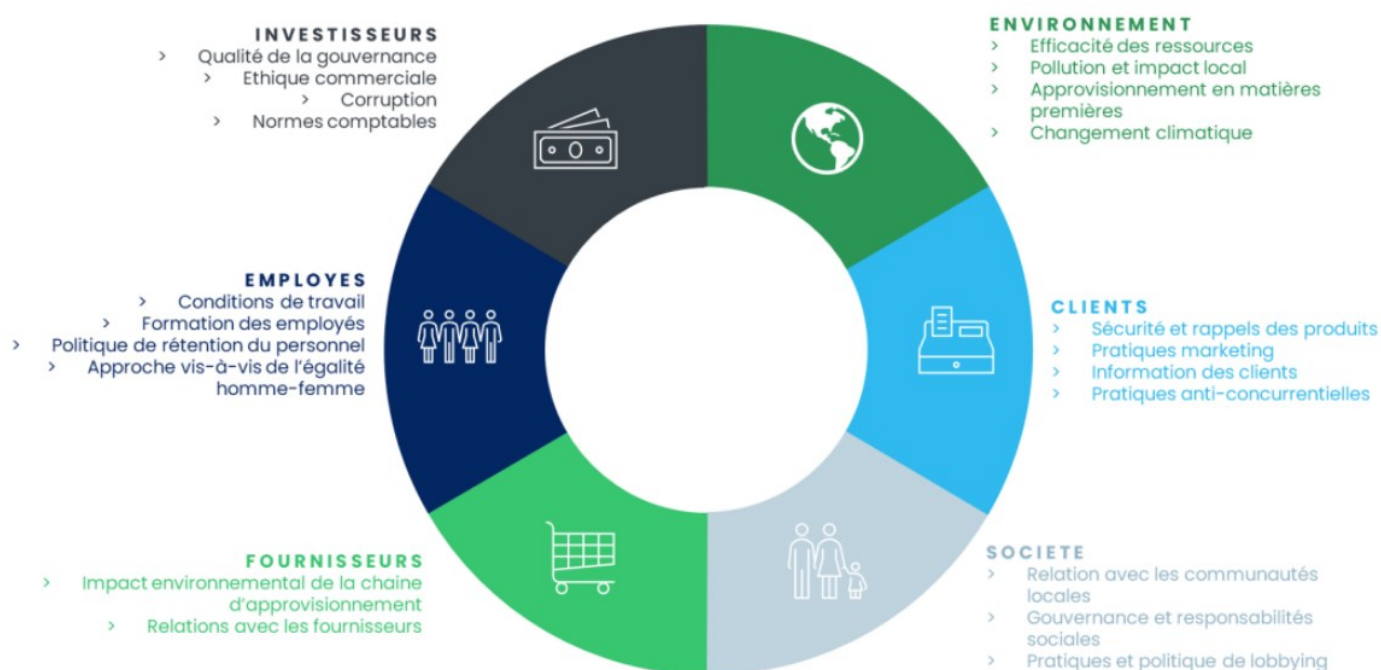
Analyse des parties prenantes

Les relations avec les parties prenantes donnent lieu à des opportunités et à des risques et sont donc les déterminants de la valeur à long terme. La manière dont une entreprise gère ses parties prenantes, c'est-à-dire la manière dont elle prend en compte leurs intérêts à long terme dans sa stratégie et dans ses activités, est essentielle pour déterminer si elle mène ses activités de manière durable et responsable. Nous avons identifié six catégories de parties prenantes :

BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT



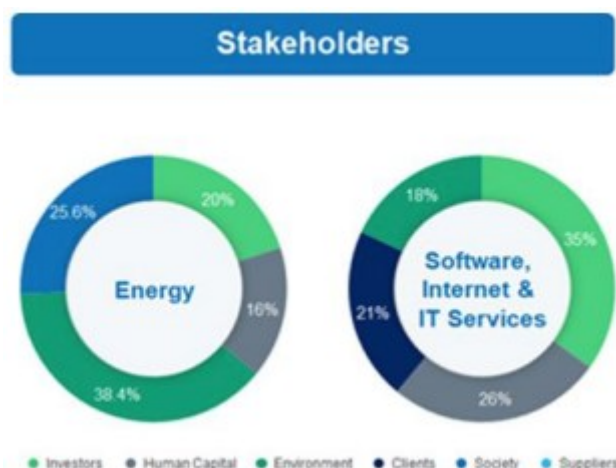
- Investisseurs,
- Environnement,
- Employés,
- Clients,
- Société,
- Fournisseurs.



Notre analyse intègre des évaluations de matérialité, ce qui signifie que nous déterminons la pertinence de chaque partie prenante sur la base de données qualitatives et quantitatives. En fonction de la pertinence, nous déterminons des pondérations pour chaque catégorie. Par exemple, dans le secteur de l'énergie, nous accordons une grande importance à l'environnement. Dans le secteur des logiciels, nous mettons davantage l'accent sur les investisseurs.

De fait, bien que chacun des piliers E, S et G soit pris en compte dans le modèle, leur poids respectif varie selon les secteurs analysés, conformément à l'analyse de la matérialité de ceux-ci.





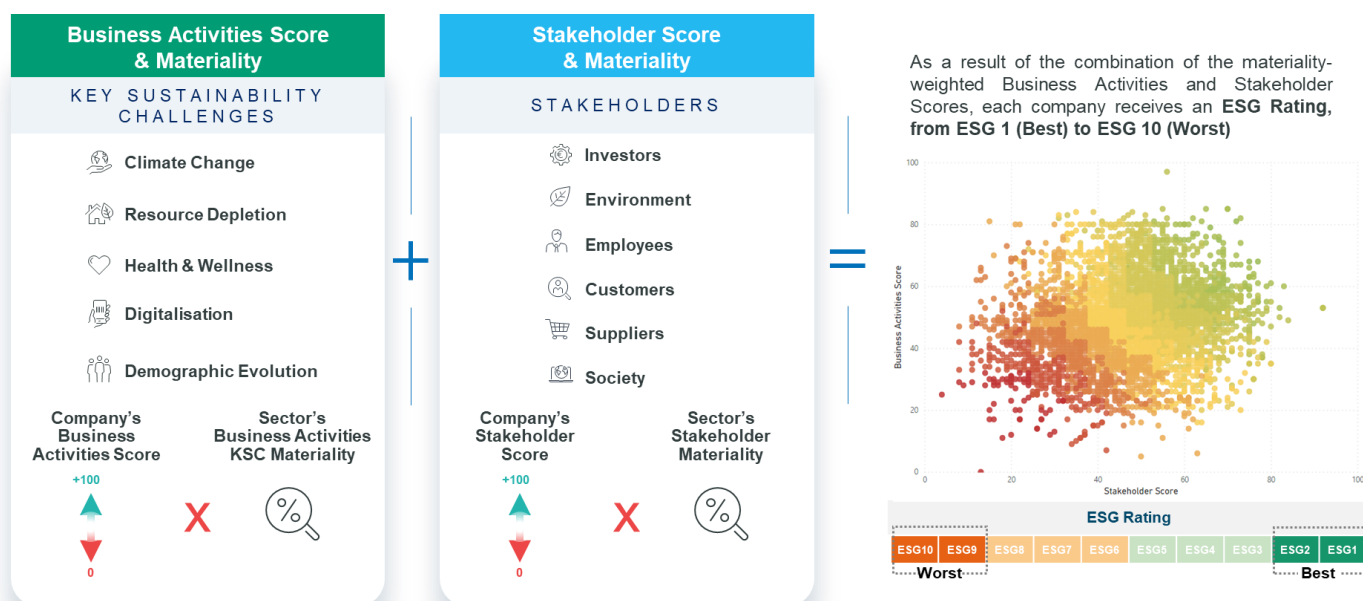
Pour chaque thème abordé, l'analyse ESG évalue les stratégies mises en œuvre par l'entreprise ainsi que ses performances dans chaque catégorie par rapport à ses concurrents et aux grandes tendances du secteur. La combinaison de cette évaluation et des pondérations pour chaque catégorie de relations avec les parties prenantes donne le score global des parties prenantes pour chaque entreprise. Le score de l'entreprise va de 0 à 100.

Engagement (dimension globale)

Outre les filtrages, positif et négatif, décrits ci-dessus, l'engagement est un élément clé de notre processus d'investissement à long terme, compte tenu de son impact potentiel sur les rendements des investisseurs. Candriam s'engage avec la direction de ses candidats à l'investissement sur une série d'aspects. L'engagement prend la forme d'un dialogue direct et individuel entre les analystes ESG et les représentants de l'entreprise et des autres parties prenantes.

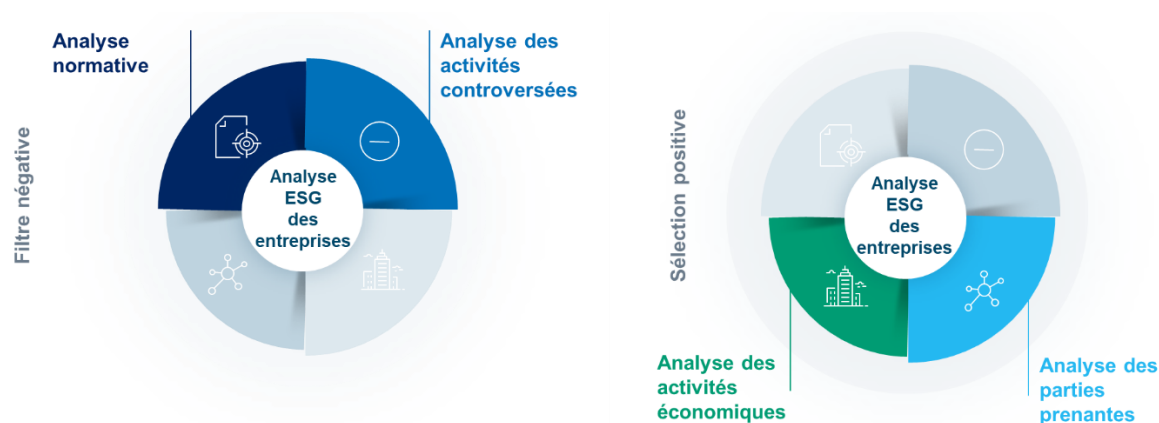
Notation ESG et univers éligible ESG

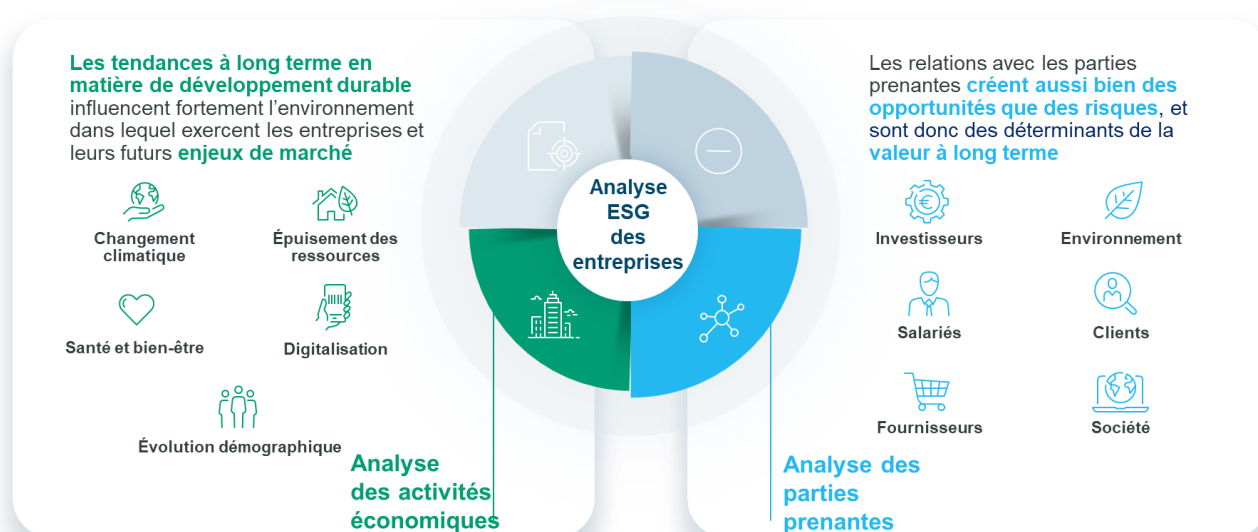
Les résultats des différents piliers analytiques sous-jacents de notre cadre de recherche ESG exclusif sont combinés pour obtenir une note ESG globale pour chaque émetteur, de ESG 1 (le meilleur) à ESG 10 (le pire).



Les stratégies appliquant une méthodologie Best-In-Universe investissent conformément à notre définition de l'investissement durable selon la définition donnée par Candriam dans le cadre du règlement SFDR de l'UE (conformément à l'article 2, paragraphe 17).

Ces fonds n'investissent que dans des entreprises ayant un rating ESG allant de 1 à 5 (jusqu'à ESG 6 pour les marchés émergents et l'univers à haut rendement), condition sine qua non (bien qu'à compléter par une contribution E ou S suffisante) à l'éligibilité à l'investissement durable.





Le mandat ne sélectionne que les titres disposant d'un rating ESG compris entre ESG1 et ESG6, respectant le niveau 3 de la politique d'exclusion de Candriam et les exclusions propres au label ISR.

Pondération des piliers E, S et G

Dans notre méthodologie d'analyse ESG, nous n'appliquons pas de pondération fixe et uniforme aux piliers Environnement (E), Social (S) et Gouvernance (G). Cette approche découle de la conduite systématique d'une analyse de matérialité, qui nous permet d'identifier les enjeux ESG les plus pertinents et les plus significatifs selon le secteur d'activité concerné.

En effet, les risques et opportunités ESG diffèrent fortement d'un secteur à l'autre. Ainsi, les enjeux sociaux (S) seront généralement plus prépondérants dans l'analyse d'un laboratoire pharmaceutique, tandis que les enjeux environnementaux (E) auront un poids relatif plus élevé dans les secteurs liés à l'énergie ou aux matières premières. La gouvernance (G), pour sa part, reste un pilier essentiel et systématiquement pris en compte, bien que son poids relatif puisse également varier selon les spécificités sectorielles.

Cette approche flexible garantit que notre analyse reste pertinente, proportionnée et adaptée à la réalité économique et extra-financière de chaque secteur. Elle reflète notre volonté d'évaluer de manière rigoureuse et équilibrée l'ensemble des piliers E, S et G, tout en accordant une importance différenciée en fonction des enjeux matériels propres à chaque activité.

Fréquence de revue

Les méthodologies d'analyse ESG sont revues à minima tous les ans. Les évaluations ESG des émetteurs peuvent être révisées plus fréquemment en cas de nouvelle information significative ou de controverse.

Equipe de recherche et d'analyse ESG



Une équipe indépendante et dédiée à l'ESG

 Vincent Compiègne Responsable Global Investissement Durable 18 ans d'expérience					
RECHERCHE ESG EMETTEURS CORPORATE		RECHERCHE ESG EMETTEURS SOUVERAINS	IMPACT	VOTE & ENGAGEMENT	DEVELOPPEMENT ESG
Marie Niemczyk-Dot Responsable ESG Client Portfolio Management 21 ans d'expérience		Sandy Issanchou Responsable de la recherche quantitative ESG 24 ans d'expérience		Vincent Lapointe Analyste quantitative ESG 19 ans d'expérience	
Alix Chosson Lead Analyste ESG Environnement - Énergie, matériaux 15 ans d'expérience	Lucie Meloni Lead Analyste ESG Gouvernance - Valeurs Financières 15 ans d'expérience	Sophie Deleuze Lead Sovereign Analyst 25 ans d'expérience	Pauline Descheemaeker Senior Impact Spécialiste Actifs privés 9 ans d'expérience	Benjamin Chekroun Lead Engagement Analyst 29 ans d'expérience	Jorick Liebrand ESG CPM 7 ans d'expérience
Jessica Carlier Senior Analyste ESG Emerging Market - Industrie 12 ans d'expérience	Remi Savage Analyste ESG Santé, Immobilier 11 ans d'expérience			Cemre Aksu Lead Proxy Voting Analyst 7 ans d'expérience	Benjamin Monent-Monent ESG CPM 6 ans d'expérience
Sanskriti Gowde Analyste ESG Emerging Market 2 ans d'expérience	Isabelle Chalon Analyste ESG Biens de consommation de base 25 ans d'expérience			Jules Bardy Analyste ESG Proxy voting 10 ans d'expérience	Jérémy Vincent ESG CPM 4 ans d'expérience
Camille Chollet Analyste ESG Opérateurs de transport 5 ans d'expérience	Emma Miguel Unzué Analyste ESG Telecom, Textile and Retail 1 an d'expérience			Rodolphe Hermann Analyste ESG Engagement 6 ans d'expérience	ESG REFERENTIALS Mélissa Khelifa Lead Data Officer - ESG Referentials 5 ans d'expérience Eleonore d'Ocagne Data Officer - ESG Referentials 4 ans d'expérience
Elouan Heurard Analyste ESG Biodiversité 2 ans d'expérience				Alix Dittsheim Analyste ESG Engagement 5 ans d'expérience	

1 MAR 2026



Amundi

Amundi s'est dotée d'une ligne métier dédiée à l'investissement responsable de plus de 70 personnes organisée autour de cinq équipes dont deux sont directement impliquées dans l'analyse ESG :

- L'équipe "Recherche ESG, Engagement et Vote" est composée de 41 analystes ayant plus 8 ans d'expérience moyenne dans l'industrie ESG et 14 ans d'expérience dans la gestion d'actifs à fin septembre 2025. Les analystes ESG couvrent les sujets ESG de chaque secteur d'activité et des principaux segments d'investissement, ils évaluent leurs risques et opportunités en matière de durabilité ainsi que l'exposition négative aux facteurs de durabilité, ils sélectionnent les KPIs associés et attribuent les poids appropriés dans le système de notation ESG propriétaire. Ils travaillent avec l'équipe gouvernance d'entreprise composée de spécialistes dédiés au vote et à la conduite du dialogue préassemblée. Les analystes ESG et les analystes de gouvernance d'entreprise rencontrent, engagent et maintiennent un dialogue constant avec les entreprises dans le but d'améliorer leurs pratiques et impacts ESG.
- L'équipe "Méthode et Solutions ESG", composée de 10 analystes quantitatifs ayant 15 ans d'expérience moyenne dans la gestion d'actifs et 8 ans dans la recherche ESG à fin septembre 2025, assure le développement et le maintien du système de notation ESG propriétaire d'Amundi. Ils pilotent l'intégration et le développement des scores ESG et des solutions ESG. Ils supervisent le développement et l'intégration d'outils analytiques ESG dans les systèmes de gestion de portefeuille et les systèmes de reporting client d'Amundi, ils assurent également la mise en oeuvre des règles d'exclusion ESG des clients.





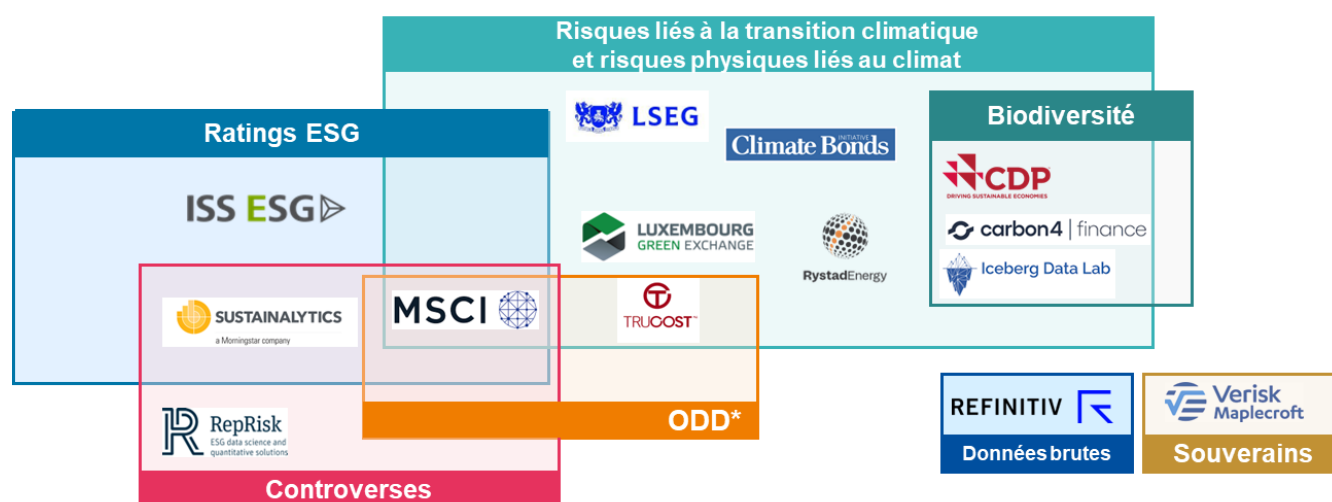
Amundi a défini son propre cadre d'analyse et développé sa propre méthodologie de notation ESG. Cette méthodologie est à la fois propriétaire et centralisée, permettant une approche indépendante et cohérente de l'investissement responsable dans toute l'organisation.

Amundi a développé deux principales méthodologies de notation ESG, la première pour les entreprises émettant des instruments cotés, la seconde pour les entités souveraines. Des méthodologies et des cadres sur mesure sont également développés pour des besoins ou des classes d'actifs spécifiques, ou encore des instruments particuliers tels que les actifs réels¹ ou les produits d'émissions obligataires.

Notre approche se fonde sur des textes de portée universelle, tels que le Pacte mondial des Nations Unies (UNGC), les principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) en matière de gouvernance d'entreprise, ou encore les recommandations de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

La notation ESG vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur, c'est-à-dire sa capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à son secteur et à sa situation individuelle. Elle évalue également la capacité de la direction de l'entreprise à gérer l'impact potentiel négatif de ses activités sur les facteurs de durabilité².

Notre analyse s'appuie principalement sur les fournisseurs de données suivants :



¹ Incluant mais sans s'y limiter : l'immobilier, le capital-investissement, la dette privée, l'investissement à impact, l'infrastructure et les fonds de fonds

² Le risque de durabilité désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait avoir un impact négatif important sur la valeur de l'investissement - les impacts négatifs sont les impacts des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs sur les facteurs de durabilité.



Source Amundi, principaux fournisseurs de données externes à fin octobre 2025. Liste non exhaustive. *
Objectifs de Développement Durable

Analyse ESG des entreprises

Les principes du *Best-in-Class*

Amundi fonde son analyse ESG sur une approche *best-in-class*. Chaque émetteur est évalué au travers d'un score ESG quantitatif échelonné autour de la moyenne de son secteur, permettant de distinguer les meilleures pratiques des moins bonnes au niveau du secteur. L'évaluation ESG d'Amundi repose sur la combinaison des données extra-financières provenant des fournisseurs tiers et des analyses qualitatives réalisées par nos analystes ESG sur les secteurs et les thèmes de durabilité associés. Le score quantitatif est traduit sur une échelle alphabétique de sept niveaux, allant de A (pour les meilleures pratiques) à G (pour les moins bonnes). Dans le cadre de l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion d'Amundi, les sociétés notées G sont exclues de l'univers d'investissement³.

Les dimensions ESG

Le cadre d'analyse d'Amundi a été conçu pour évaluer le comportement des entreprises dans les trois domaines ESG : Environnement, Social et Gouvernance. Amundi évalue l'exposition des entreprises aux risques et opportunités ESG, incluant les risques de durabilité et l'impact sur les facteurs de durabilité, ainsi que la manière dont les entreprises gèrent ces défis dans leur secteur respectif. Amundi attribue une notation unique au niveau de l'entreprise, cette dernière est appliquée à tous les types d'instruments sur l'ensemble de la structure du capital.

A. Dimension environnementale

Les enjeux environnementaux présentent des risques et des opportunités. Notre analyse examine la manière dont les entreprises abordent ce sujet et évalue leur capacité à maîtriser leur impact environnemental direct et indirect, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, en développant des solutions pour lutter contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.

B. Dimension sociale

Dans cette dimension, nous mesurons la manière dont une entreprise gère son capital humain et ses parties prenantes⁴, en nous appuyant sur des principes fondamentaux à portée universelle. Cette dimension couvre de multiples thématiques dont l'aspect social lié au capital humain de l'émetteur, ceux liés aux droits humains, et les responsabilités envers les parties prenantes.

³ Pour des informations plus détaillées sur le champ d'application de la politique d'exclusion, veuillez-vous référer à aux tableaux 1, 2 et 3 présentés en annexe page 34.

⁴ Parties prenantes autres que les actionnaires.



C. Dimension gouvernance

Dans cette dimension, nous évaluons la capacité d'un émetteur à établir un cadre de gouvernance d'entreprise efficace qui lui permette de soutenir sa valeur sur le long terme.

Les critères spécifiques ESG

Notre cadre d'analyse ESG compte 38 critères dont 17 sont généraux (intersectoriels), et 21 sont spécifiques, applicables à certains secteurs uniquement. Ces critères ont été définis pour évaluer la manière dont les questions de durabilité peuvent affecter l'émetteur ainsi que la manière dont celui-ci se les approprie. L'impact sur les facteurs de durabilité ainsi que la qualité des mesures d'atténuation prises sont également examinés. Tous ces critères sont disponibles dans le système de gestion de portefeuille des gérants.

Environnement	Social	Gouvernance
Emissions & Energy ●	Health & Safety ●	Board Structure ●
Green Business ●	Working Conditions ●	Audit & Control ●
Clean Energy ●	Labour Relations ●	Remuneration ●
Green Car ●	Supply chain - Social ●	Shareholders' Rights ●
Green Chemistry ●	Product & Customer Responsibility ●	Ethics ●
Sustainable Construction ●	Bioethics ●	Tax practices ●
Responsible Forest Management ●	Responsible Marketing ●	ESG Strategy ●
Paper Recycling ●	Healthy Products ●	
Green Investing & Financing ●	Tobacco Risk ●	
Green Insuring ●	Vehicle Safety ●	
Water Management ●	Passenger Safety ●	
Biodiversity & Pollution ●	Responsible Media ●	
Packaging ●	Data Security & Privacy ●	
Supply Chain - Environment ●	Community involvement & Human Rights ●	
	Digital Divide ●	
	Access to Medicine ●	
	Financial Inclusion ●	

17 Cross sector criteria ●
21 Sector specific criteria ○

Pour être efficace, l'analyse ESG doit se concentrer sur les critères les plus matériels selon l'activité et le secteur de l'entreprise. La pondération des critères ESG est donc un élément crucial de notre cadre d'analyse ESG. Pour chaque secteur, les analystes ESG pondèrent les critères jugés les plus importants.

Le poids d'un ou plusieurs piliers E/S/G peut être inférieur à 20%, en fonction du résultat de la matrice de matérialité définie, qui peut varier significativement d'un secteur à l'autre.



		Energy	Materials	Industrials	Consumer Discretionary	Consumer Staples	Health Care	Financials	Information Technology	Communication Services	Utilities	Real Estate	SSAs
Environnement													
Emissions & Energy	●	10-20%	5-25%	5-30%	0-10%	0-10%	0-15%	0-10%	10-20%	0-15%	5-15%	5-10%	0-10%
Green Business*	● ○	0-10%	0-25%	0-15%	0-25%	-	-	0-35%	-	-	0-15%	30-35%	15-20%
Water Management	●	0-10%	5-15%	0-10%	0-10%	0-15%	0-10%	-	0-15%	0-10%	5-20%	-	-
Biodiversity & Pollution*	● ○	10-20%	5-20%	5-20%	5-20%	5-25%	5-15%	0-10%	0-10%	0-10%	5-15%	0-10%	-
Supply Chain - Environment	●	0-5%	0-5%	0-10%	0-10%	0-10%	0-5%	-	0-10%	-	0-5%	-	-
Social													
Health & Safety	●	5-15%	0-10%	5-15%	0-5%	0-5%	0-10%	-	-	-	5-15%	-	0-5%
Working Conditions	●	0-10%	0-15%	5-20%	5-15%	0-15%	5-15%	0-10%	5-30%	15-25%	0-5%	5-10%	0-10%
Labour Relations	●	0-5%	0-10%	0-10%	0-5%	0-5%	0-5%	-	-	-	0-5%	-	0-5%
Supply chain - Social	●	0-5%	0-5%	0-10%	0-10%	0-5%	0-5%	0-15%	0-10%	0-10%	0-5%	5-10%	-
Product & Customer Responsibility*	● ○	-	0-10%	0-10%	5-15%	10-20%	5-25%	0-30%	5-30%	20-35%	0-5%	5-10%	15-20%
Community involvement & Human Rights*	● ○	0-15%	0-15%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	5-15%	0-10%	-
Gouvernance													
Board Structure	●	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%
Audit & Control	●	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%
Remuneration	●	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%
Shareholders' Rights	●	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	-
Ethics*	● ○	10-20%	5-15%	5-20%	5-10%	5-15%	5-20%	5-20%	5-15%	0-10%	10-15%	5-15%	15-20%
ESG Strategy	●	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%

● Cross sector criteria (17)

○ Sector specific criteria (21)

* Refer to the table "ESG criteria" for the list of specific criteria

Nos analystes ESG concentrent donc leur niveau d'attention et leurs attentes chaque fois que le risque encouru par une entreprise, sur un critère ESG donné, est jugé élevé et significatif.

Méthodologie de notation ESG

Les notations ESG sont calculées sur la base des critères ESG et de leurs pondérations, déterminés par les analystes, en les combinant avec les scores ESG obtenus auprès de nos fournisseurs de données externes. A chaque étape du processus de calcul, les scores sont normalisés en Z-scores. Les Z-scores permettent de comparer les résultats à une population « normale » (écart du score de l'émetteur par rapport au score moyen du secteur, en nombre d'écarts types). Chaque émetteur obtient un score échelonné autour de la moyenne de son secteur, ce qui permet de distinguer les meilleures pratiques des moins bonnes pratiques au niveau du secteur. À la fin du processus, chaque entreprise se voit attribuer un score ESG (compris entre -3 et +3) et son équivalent sur l'échelle de A à G, où A est la meilleure note et G la moins bonne. La note D représente les scores moyens (de -0,5 à +0,5), chaque lettre correspondant à un écart type.

Chaque émetteur dispose d'une seule note ESG, quel que soit l'univers de référence choisi. La notation ESG est « secteur neutre », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou au contraire défavorisé.

Les notes ESG sont mises à jour mensuellement sur la base des données brutes communiquées par nos fournisseurs externes. L'évolution des pratiques ESG des émetteurs est suivie en permanence. Nos analystes ESG réajustent la méthodologie d'analyse et de notation ESG en fonction de l'évolution de l'environnement économique et politique, de l'émergence de risques ESG, ou encore de la survenance d'événements significatifs, environ tous les 18 mois dans le cadre de leur revue sectorielle.

Analyse ESG des émetteurs souverains





Cette méthodologie de notation ESG a pour objectif d'évaluer la performance ESG des émetteurs souverains. Les facteurs E, S et G peuvent avoir un impact sur la capacité des Etats à rembourser leurs dettes à moyen et long terme. Ils peuvent également refléter la manière dont ils s'attaquent aux grandes questions de durabilité qui affectent la stabilité mondiale.

La méthodologie d'Amundi repose sur une cinquantaine d'indicateurs ESG jugés pertinents par la recherche ESG d'Amundi pour traiter les risques et les facteurs de durabilité⁵. Chaque indicateur peut combiner plusieurs points de données, provenant de différentes sources, y compris des bases de données internationales en libre accès (telles que celles du Groupe de la Banque mondiale, des Nations Unies, etc.) ou des bases de données propriétaires. Amundi a défini les pondérations de chaque indicateur ESG contribuant aux scores ESG finaux des émetteurs souverains et aux différentes composantes E, S et G.

Les indicateurs proviennent d'un fournisseur indépendant. Ils ont été regroupés en 8 catégories afin d'assurer une plus grande clarté, chaque catégorie entrant dans l'un des piliers E, S ou G. A l'instar de l'échelle de notation ESG des entreprises, le score ESG des émetteurs souverains se traduit par une notation ESG allant de A à G.

Environnement	Changement climatique Capital naturel
Sociale	Droits Humains Cohésion sociale Capital humain Droits civils
Gouvernance	Efficacité gouvernementale Environnement économique

Autres types d'instruments ou d'émetteurs

Notre méthodologie de notation ESG standard ne couvre pas l'intégralité des instruments et des émetteurs de nos univers d'investissement. Ceci en raison de la nature des instruments ou de l'absence de couverture par les fournisseurs de données externes (cette situation concerne par exemple les actifs réels, les obligations des municipalités américaines ou les produits titrisés). Pour élargir sa couverture, Amundi a développé des méthodologies spécifiques qui s'appliquent aux actifs réels (*private equity*, émetteurs de dette privée, investissement à impact, immobilier⁶, infrastructures, fonds de fonds), aux agences et collectivités locales, ainsi qu'à des instruments spécifiques tels que les obligations vertes ou sociales. Même si chaque méthodologie est spécifique, elles partagent le même objectif, à savoir la capacité à

⁵ Le risque de durabilité désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produisait, pourrait entraîner un impact négatif significatif sur la valeur de l'investissement. Les impacts négatifs sont les impacts des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs sur les facteurs de durabilité.

⁶ Pour plus d'informations: https://www.amundi.fr/fr_instit/Expertises/Amundi-Actifs-Reels-et-Alternatifs/Immobilier, <https://amundi.oneheart.fr/>



anticiper et à gérer les risques et opportunités en matière de durabilité ainsi que la capacité à gérer leurs impacts négatifs potentiels sur les facteurs de durabilité.

Intégration de l'ESG dans nos processus d'analyse et d'investissement

Nous sommes convaincus que l'analyse ESG consolide la création de valeur en fournissant une compréhension holistique de l'entreprise. Cette vision nous a conduit à intégrer les critères ESG dans tous nos processus de gestion active et à mettre en œuvre une politique d'engagement le cas échéant. L'intégration ESG repose sur la conviction qu'une solide perspective de développement durable permet aux entreprises de mieux gérer leurs risques réglementaires et de réputation, et d'améliorer leur efficacité opérationnelle. En intégrant ces enjeux, les investisseurs ont une meilleure prise en compte des risques de long terme (financiers, opérationnels, de réputation, etc.), remplissant à la fois leur obligation fiduciaire et leur engagement potentiel à agir en tant qu'investisseurs responsables. Nous adhérons au concept de « double matérialité » autour duquel nous construisons notre analyse ESG et notre méthodologie de notation propriétaire car nous pensons important de considérer ces deux périmètres lorsque nous prenons nos décisions d'investissement, dans l'intérêt de nos bénéficiaires et dans le but de générer des rendements durables. Cela signifie que nous évaluons non seulement la manière dont les facteurs ESG peuvent significativement affecter la valeur d'une entreprise, mais nous évaluons également l'impact de l'entreprise sur l'environnement, les questions sociales ou encore les droits de l'humains. C'est pourquoi nous suivons en permanence les entreprises dans lesquelles nous investissons, au travers des facteurs E, S et G, tout comme les paramètres financiers plus traditionnels. Nous cherchons à identifier les problèmes et les préoccupations le plus tôt possible, avant qu'ils ne nuisent à la performance de l'entreprise et n'affectent les performances des investissements de nos clients.

Notre notation ESG propriétaire résulte de l'agrégation des scores E, S et G et d'analyses issues de nombreuses sources. Elle est désormais disponible sur plus de 20 911 émetteurs⁷. Les portefeuilles d'Amundi peuvent investir dans une variété d'instruments, d'émetteurs ou de projets, avec différents objectifs et contraintes ESG. Les notations ESG et les critères associés issus de la recherche ESG d'Amundi, ainsi que des indicateurs complémentaires liés à la durabilité, sont mis à la disposition de tous nos gérants de portefeuille dans leurs outils de gestion. Cela leur permet d'intégrer les questions de durabilité dans leurs décisions d'investissement et d'appliquer toutes les contraintes pertinentes pour leurs portefeuilles.

Information sur l'utilisation des données ESG brutes, des scores ESG tiers et des produits de données ESG

Amundi utilise des scores ESG et d'autres indicateurs ESG en provenance de fournisseurs de données tiers afin de déterminer les caractéristiques ou objectifs de durabilité de certains portefeuilles d'investissement gérés par les sociétés de gestion du groupe Amundi.

⁷ Données au 15 janvier 2025



Bien qu'Amundi fasse preuve d'attention et d'une diligence raisonnable lors de la sélection des fournisseurs de services et de données ESG, ainsi que des scores et produits spécifiques qu'ils délivrent, les scores et indicateurs ESG utilisés peuvent être soumis aux limitations suivantes qui pourraient compromettre la réalisation des caractéristiques durables des objectifs poursuivis par la stratégie d'investissement.

- Méthodologies hétérogènes et absence de processus de vérification ou d'audit indépendant pour les « données brutes » : les données brutes déclarées par les entreprises ou d'autres acteurs économiques (ainsi que les données brutes collectées par les fournisseurs de données) ne sont généralement pas supervisées ou réglementées, et ne sont pas vérifiées par un organisme tiers. Ainsi, la qualité des données brutes peut varier en fonction de la qualité du cadre de reporting de l'entité déclarante. Amundi encourage les entités déclarantes, par le biais de l'engagement, à améliorer la divulgation des données en matière de durabilité pour s'assurer qu'elles répondent aux meilleurs standards, elle encourage également les organismes publics à développer des cadres de communication d'information ambitieux.
- Problèmes de fiabilité des scores ESG et de produits liés aux données : les scores et indicateurs ESG peuvent souffrir d'une qualité insuffisante concernant les données transmises, de problèmes de collecte et de diffusion des données non pris en compte lors des contrôles qualité des données, et de problèmes de calcul généré par les modèles lorsqu'il s'agit de données estimées. Les équipes Méthode et Solutions ESG et Global Data Management sont responsables de la supervision des fournisseurs de données ESG d'Amundi, de l'engagement auprès d'eux, et de la recherche de solutions appropriées lorsque des problèmes de qualité de données sont identifiés.
- Manque de disponibilité et de couverture des données : les données brutes indisponibles sont dans certains cas remplacées par des données estimées par des fournisseurs de données tiers. En outre, certains portefeuilles d'investissement présentant des caractéristiques durables peuvent investir dans des actifs dont la couverture de données ESG est incomplète. Amundi fixe généralement un ratio de couverture minimum parmi l'ensemble des prérequis nécessaires pour permettre toute revendication de caractéristiques durables (se référer à la documentation légale et aux rapports périodiques pour des informations complètes sur l'intégration ESG).

Outils utilisés

Les outils suivants ont été développés en interne pour les équipes ESG et d'investissement :

Systèmes et outils internes	Données	Accès
SRI tool	Rating ESG actuel et historique, par émetteur	Analystes ESG, analystes crédit et actions, gérants and Investment Specialists.
ALTO extra-financial analysis module	Rating ESG moyen du portefeuille. Ratings ESG, notations finales et par critère pour les émetteurs. Répartition par catégorie de notation et par catégorie non notée	Analystes ESG, analystes crédit et actions, gérants and Investment Specialists.



ALTO investment Research	Plateforme de consultation dynamique sur les données financières, ESG et climat pour une société ou un émetteur.	Tous les collaborateurs
iPortal ESG Research	Analyse quantitative ESG par société Recherche sectorielle et thématique Analyse et rapports sur l'engagement	Analystes ESG, analystes crédit et actions, gérants and Investment Specialists.

Prise en compte des enjeux climatiques

Candriam

Nous accordons une importance particulière au suivi des enjeux climatiques dans le cadre de notre analyse ESG.

Nous avons publié, en mai 2023, notre politique climat, laquelle est accessible via le lien suivant :

[climate_strategy_fr.pdf \(candriam.com\)](https://www.candriam.com/climate_strategy_fr.pdf)

Nos principaux objectifs sont les suivants :

Graphique :

L'intégration de la neutralité carbone au cœur de notre stratégie d'investissement durable



* La WACI ou intensité carbone moyenne pondérée ("Weighted Average Carbon Intensity") est mesurée comme la quantité totale de CO₂ émise par une entreprise divisée par son chiffre d'affaires.

Source : Candriam

Dans ce cadre, nous avons mis l'accent sur le fait qu'il était très probable que se concentrer uniquement sur la réduction de l'empreinte carbone ne suffise pas du tout à régler la question climatique. Pourquoi ?



Parce que cette approche devrait favoriser les secteurs et les activités dont l'empreinte carbone est la plus faible, c.-à-d. généralement les secteurs qui ne contribuent pas à la transition. Il est donc absolument crucial de se concentrer sur l'investissement dans des entreprises à enjeu important, qui contribuent positivement ou transforment leurs activités de manière à s'aligner de manière crédible sur les objectifs de neutralité carbone. Cela exige une évaluation systématique de la manière dont les entreprises abordent la transition climatique, notamment celles qui ont un rôle important à jouer dans cette transition. Nous mettons au point des cadres d'alignement sur la neutralité carbone spécifiques aux secteurs qui nous permettent de positionner les entreprises sur une échelle de maturité. C'est cette même évaluation qui nous permet de cibler nos efforts d'engagement sur le climat et qui guide notre politique de vote en la matière

Graphique 13 :

Cadre exclusif d'alignement sur la neutralité carbone

Ambition	Objectif 2050 cohérent avec celui de la neutralité carbone	<i>L'entreprise a-t-elle défini un objectif de neutralité carbone pertinent ?</i>
Objectifs	Objectif de réduction des émissions à court et à moyen terme (scope 1, 2 et scope 3 significatives)	<i>L'entreprise a-t-elle fixé des objectifs de réduction des émissions d'ici 2030 en termes absolus et relatifs pour la totalité de ses catégories d'émissions concernées ?</i>
Performance des émissions	Performance actuelle d'intensité des émissions (scopes 1, 2 et scope 3 significatives) par rapport aux objectifs	<i>Quels sont les niveaux d'émission actuels de l'entreprise et soutiennent-ils la comparaison avec la trajectoire de décarbonation du secteur et des concurrents ?</i>
Déclaration	déclaration des émissions de scope 1, 2 et scope 3 significatives	<i>L'entreprise déclare-t-elle la totalité de ses catégories d'émissions ? Quelles sont la qualité et l'exhaustivité de la déclaration des émissions de scope 3 ?</i>
Stratégie de décarbonation	Plan quantifié définissant les mesures qui seront déployées pour atteindre les objectifs de GES	<i>Quelles sont la qualité et la crédibilité du plan de décarbonation de l'entreprise ? Le plan est-il assez transparent sur la nature et la contribution de ses niveaux de décarbonation ?</i>
Alignement de l'allocation du capital	Démonstration claire que les dépenses d'investissement de l'entreprise sont cohérentes avec l'objectif de neutralité carbone en 2050	<i>L'entreprise fournit-elle une déclaration suffisante concernant ses plans d'allocation du capital ? Les plans d'investissement sont-ils alignés sur la stratégie de décarbonation et la trajectoire de 1,5 °C ?</i>
Engagement envers la politique climatique	Évaluation de la position de lobbying climatique et de l'alignement des activités de lobbying direct et indirect	<i>L'entreprise fournit-elle une déclaration suffisante concernant ses efforts de lobbying climatique ? Ces efforts sont-ils alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris ?</i>
Gouvernance climatique	Surveillance de la planification de la neutralité carbone et rémunération des cadres conforme à l'atteinte des objectifs et à la transition	<i>L'entreprise a-t-elle fixé une gouvernance pertinente de sa stratégie climat en accord avec ses propriétaires ? Les plans de rémunération et les autres primes de rendement sont-ils alignés sur les objectifs climatiques ?</i>
Transition équitable	Considération accordée aux incidences de la transition vers un modèle d'entreprise à faible émission carbone sur le personnel et sur les communautés	<i>L'entreprise tient-elle compte des incidences de la transition vers des activités à plus faible émission carbone sur ses parties prenantes ? Quelles mesures l'entreprise a-t-elle prises pour minimiser les impacts négatifs sur le personnel et sur les communautés locales ?</i>
Risque climatique et finance	Déclarations sur les risques associés à la transition par les rapports TCFD et intégration des risques climatiques dans les comptes financiers	<i>L'entreprise a-t-elle intégré le climat dans ses systèmes de gestion des risques et dans ses pratiques de comptabilité ? L'entreprise fournit-elle assez d'informations pour évaluer la résilience de son activité et de sa stratégie aux divers scénarios climatiques, y compris celui de l'alignement sur les objectifs de l'Accord de Paris ? Les considérations climatiques se sont-elles inscrites dans l'audit mené par les auditeurs concernant les risques divers et les questions de comptabilité ?</i>

Source : Candriam, fondé sur le cadre de l'IIGCC

Toutes les entreprises opérant dans les secteurs à fort enjeu seront analysées selon cette échelle de maturité d'alignement. Cette évaluation mènera au classement des entreprises selon 5 catégories :





Atteindre la neutralité carbone	Émissions actuelles au/proches du niveau de neutralité carbone 2050 + plan d'investissement/modèle commercial conforme à la neutralité carbone
Alignées sur la trajectoire de neutralité carbone	Entreprises ayant fixé des objectifs et des plans de mise en œuvre pertinents d'alignement sur la trajectoire de neutralité carbone
En cours d'alignement sur la trajectoire de neutralité carbone	Entreprises ayant fixé des objectifs, mais pas encore de plans de mise en œuvre pertinents d'alignement sur la trajectoire de neutralité carbone
Engagées envers l'alignement	Entreprises qui se sont engagées envers la neutralité carbone d'ici 2050, mais qui n'ont pas encore défini d'objectifs ni de plan d'action pertinents à court et à moyen terme
Non alignées / incompatibles	Entreprises qui ne se sont pas engagées envers la neutralité carbone ou dont les activités sont incompatibles avec l'atteinte de la neutralité carbone en 2050

L'évaluation renforcera et développera nos stratégies d'investissement alignées sur les objectifs de l'Accord de Paris, éclairera nos décisions d'investissement et guidera nos efforts d'engagement. Nous avons fixé des objectifs pour qu'au moins 50 % de nos émissions financées proviennent d'entreprises évaluées comme « neutres en carbone » ou « alignées sur les trajectoires de neutralité carbone » d'ici 2030. Les 50 % restant constitueront nos objectifs d'engagement prioritaires. Nous communiquerons chaque année un rapport de progression.

Nous avons, à ce jour, placé toute l'attention de notre cadre analytique net-zero sur les entreprises que nous considérons comme à fort impact climatique.

L'évaluation de la matérialité est préalable à toute analyse net-zero. Cette évaluation se fonde sur le secteur d'activité, sur la décomposition des activités économiques (grâce à notre cadre analytique Business Activities) et sur les métriques carbone des émetteurs.

Les entreprises démontrant ainsi la plus grande matérialité suite à cette analyse préalable sont évaluées en priorité dans le cadre de notre analyse net-zéro.

Méthode de construction des univers d'investissement

Les univers d'investissement initiaux sont définis par notre équipe de Risk Management.



Les règles appliquées pour construire les différents univers à partir des émetteurs présents dans l'univers ESG sont les suivantes :

NEW UNIVERSES	Weighting	MarketCap	EV	[IssuerRanking\$RI]	[riRegion = eng	[Issuer].[Country]	MktCapSizeCat	MarketStatus	Sovereign	[Issuer].[DdisAmS IG_HY	EUR_Issue	CB_Issue
Equities World	MarketCap	>0		Directly Covered	<>EMERGING		Small, Medium, Large	ACTV				
Equities Emerging	MarketCap	>0		Directly Covered	EMERGING		Small, Medium, Large	ACTV				
Equities EMU	MarketCap	>0		Directly Covered	EUROPE	List of 20 countries	Small, Medium, Large	ACTV				
Equities Europe	MarketCap	>0		Directly Covered	EUROPE		Small, Medium, Large	ACTV				
Equities Japan	MarketCap	>0		Directly Covered		JAPAN	Small, Medium, Large	ACTV				
Equities France	MarketCap	>0		Directly Covered		FRANCE	Small, Medium, Large	ACTV				
Equities US	MarketCap	>0		Directly Covered		UNITED STATES	Small, Medium, Large	ACTV				
Equities Europe SMD	MarketCap	>0		Directly Covered	EUROPE		Small, Medium	ACTV				
Fixed Income Convertible Developed	EV	>0	>0	Directly Covered	<>EMERGING				<>Yes	>0		Yes
Fixed Income Corporate Global	EV	>0	>0	Directly Covered					<>Yes	>0	<>NR	
Fixed Income Corporate HY Global	EV	>0	>0	Directly Covered					<>Yes	>0	HY	
Fixed Income Corporate EUR	OR EV	>0	>0	Directly Covered					<>Yes	>0	<>NR	Yes
Fixed Income Corporate IG EUR	OR EV	>0	>0	Directly Covered	EUROPE	List of 20 countries			<>Yes	>0	<>NR	
Fixed Income Corporate IG EUR	OR EV	>0	>0	Directly Covered					<>Yes	>0	IG	Yes
Thematiques	MarketCap	>0		Directly Covered	EUROPE	List of 20 countries			<>Yes	>0	IG	
Modification					[IssuerRanking\$RI].[Issuer_Regio	[Equity].[MktCapSizeCat]>0	[Equity].[Markets]	[InstCodificatio	[BoxSectorName]>0	[IssuerRating].[2nd [InstType].[InstFam	[Bond].[Convertib	
					If [IssuerRanking\$R]	[Issuer_Regio]=[At least one instrument in	At least one instrument in MF			[Ultimate].[2ndBies	At least one instrum	At least one instrum

Une fois les émetteurs appartenant à chacun des univers identifiés, l'équipe Risk Management attribue des poids à chacun d'eux en fonction :

- de leur capitalisation boursière, pour les univers actions
- de leur valeur d'entreprise, pour les univers obligataires

Proportion d'émetteurs disposant d'un plan de transition climatique

Amundi

- L'analyse des plans de transition selon le référentiel « V3 » doit comprendre trois dimensions :
 - analyse des objectifs de réduction des émissions à court, moyen et long terme et leur cohérence avec l'Accord de Paris.
 - analyse des mesures mises en œuvre par l'émetteur pour atteindre ses objectifs (stratégie, plan d'action, etc.).
 - Une analyse de la gouvernance mise en place pour atteindre ces objectifs.



Pour les deux premiers piliers, Amundi a développé un score interne appelé le « TransitionScore », complété par une analyse de la gouvernance mise en place par l'émetteur

Conformément au référentiel du label, le processus d'investissement de la poche impose une proportion d'émetteurs, au sein des sociétés à fort impact climatique (SFIC *), dont le plan de transition climatique est aligné avec les Accords de Paris, supérieure à 35%. Le référentiel impose une exigence de publication de la proportion d'émetteurs alignés.

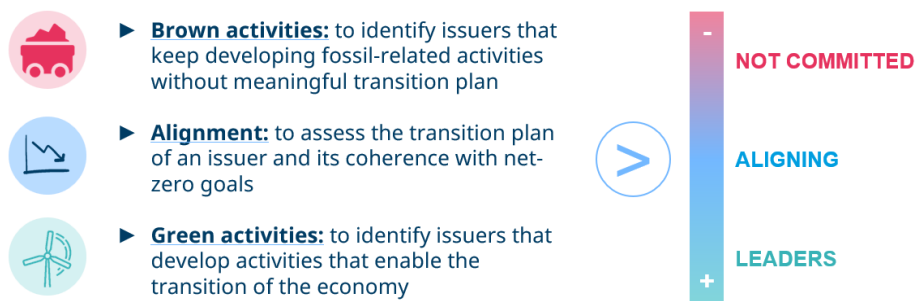
Méthodologie :

La méthodologie repose sur trois piliers définis par des points de données sous-jacents :

- Activités Brunes
- Alignement
- Activités Vertes

Chaque pilier est défini par des points de données sous-jacents (KPI). Ces points de données proviennent de fournisseurs de données externes (par exemple MSCI, Trucost, Rystad, etc.) ou directement de l'équipe de recherche ESG Amundi. Certains KPI sont spécifiques à un secteur, ce qui signifie qu'ils ne s'appliquent qu'à certains secteurs.

Pour évaluer leur performance en matière de transition, les émetteurs notés sont classés en trois catégories :



A l'issue de l'évaluation selon les KPIs climatiques, les émetteurs sont classifiés dans 6 sous-catégories et 3 catégories (Not Committed, Aligning, Leaders) :





	NOT COMMITTED <i>Issuers that have not declared a credible transition plan</i>		ALIGNING <i>Issuers on an improving carbon intensity trend or with a credible transition plan</i>		LEADERS <i>Issuers that provide low-carbon solutions or have taken net zero commitments</i>	
Criteria	Misaligned	Laggards	Improvers	Transitioners	Net Zero	Enablers
Brown Activities	FAIL					
1. High Exposure to Fossil Fuel	X					
Alignment		Not Aligned	Committed	Aligning	Aligned	
2. Emissions Performances			✓	✓	✓	
3. Science Based Reduction Target				✓	✓	
4. Credible Transition Plan or High Green Capex					✓	
Green Activities						PASS
5. High Involvement into Green Activities						✓

Amundi considère que seuls les émetteurs classifiés en Aligning et Leaders ont un plan de transition aligné avec les Accords de Paris. Une analyse complémentaire de leur gouvernance est alors réalisée

La gouvernance des émetteurs est analysée selon trois dimensions :

1. Preuves minimales de surveillance climatique par le conseil d'administration :

- L'émetteur dispose d'un comité consacré au climat ou à la durabilité au niveau du conseil d'administration (sources : ISS/CDP)

OU

- La rémunération du PDG est liée à des enjeux climatiques (sources : ISS/CDP)

2. Politiques climatiques et transparence :

- Possède un score climat > B- (source : notation CDP, allant de D- à A)

OU

- Possède une note de stratégie de changement climatique ISS > C- (source : notation ISS allant de D- à A+)

3. Mise en place d'une « transition juste » :





- L'émetteur dispose d'un score sur le pilier Social > E (selon la notation ESG AMUNDI de A à G)

OU

- Aucune violation du Pacte Mondial des Nations Unies et de l'OCDE (source: MSCI) / Absence de dispositif de contrôle de la conformité (source : MSCI)

Indicateur Plan de transition *	Poids en %
Investissements dans des sociétés	
Poids des sociétés appartenant à un SFIC*	57.8%
Proportion de sociétés alignées Accords de Paris au sein des SFIC*	15.95%
Proportion des sociétés engagées sur le plan climatique au sein des SFIC*	57.99%

Source Amundi 30/06/2025

* secteurs à fort impact climatique (SFIC), tel que décrits par le Règlement Délégué (UE) 2022/1288. L'appartenance d'un émetteur à un secteur est définie sur base du code NACE de son activité principale.

Méthode de construction des univers d'investissement

Candriam

Les univers d'investissement initiaux sont définis par notre équipe de Risk Management.

La définition de chacun des univers d'investissement initiaux, validée par le Sustainability Risk Committee (SRC) de Novembre 2023, et dont l'évolution a été revue et validée lors du SRC de Septembre 2024, repose sur un processus systématique suivant des règles définies en amont.

Les règles appliquées pour construire les différents univers à partir des émetteurs présents dans l'univers ESG sont les suivantes :



NEW UNIVERSES	Weighting	MarketCap	EV	[IssuerRankingSR]	[Region -- esg]	[Issuer].[Country]	MktCapSizeCat	MarketStatus	Sovereign	[Issuer].[DisAmtS]	IG HY	EUR_Issue	CB_Issue
Equities World	MarketCap	>0		Directly Covered	<=>EMERGING		Small, Medium, Large	ACTV					
Equities Emerging	MarketCap	>0		Directly Covered	EMERGING		Small, Medium, Large	ACTV					
Equities EMU	MarketCap	>0		Directly Covered	EUROPE	List of 20 countries	Small, Medium, Large	ACTV					
Equities Europe	MarketCap	>0		Directly Covered			Small, Medium, Large	ACTV					
Equities Japan	MarketCap	>0		Directly Covered		JAPAN	Small, Medium, Large	ACTV					
Equities France	MarketCap	>0		Directly Covered		FRANCE	Small, Medium, Large	ACTV					
Equities US	MarketCap	>0		Directly Covered		UNITED STATES	Small, Medium, Large	ACTV					
Equities Europe SMID	MarketCap	>0		Directly Covered		EUROPE	Small, Medium	ACTV					
Fixed Income Convertible Developed	EV		>0	Directly Covered	<=>EMERGING				<Yes	>0			Yes
Fixed Income Corporate Global	EV		>0	Directly Covered					<Yes	>0	<NR		
Fixed Income Corporate HY Global	EV		>0	Directly Covered					<Yes	>0	HY		
Fixed Income Corporate EUR	OR		>0	Directly Covered					<Yes	>0	<NR	Yes	
Fixed Income Corporate IG EUR	EV		>0	Directly Covered	EUROPE	List of 20 countries			<Yes	>0	IG	Yes	
Fixed Income Corporate IG EUR	OR		>0	Directly Covered	EUROPE	List of 20 countries			<Yes	>0	IG		
Thématiques	MarketCap		>0	Directly Covered									
Modification													

Quel que soit l'univers considéré, la méthode de construction et d'identification des émetteurs est systématique.

Une fois les émetteurs appartenant à chacun des univers identifiés, l'équipe Risk Management attribue des poids à chacun d'eux en fonction :

- de leur capitalisation boursière, pour les univers actions
- de leur valeur d'entreprise, pour les univers obligataires

Ces univers, une fois créés, sont mis à disposition des équipes ESG et de gestion.

L'univers d'investissement initial est construit selon des règles formalisées afin de rester représentatif de la politique d'investissement du Fonds et de ne pas réduire artificiellement le niveau d'exigence ESG. Sa cohérence avec le portefeuille est vérifiée au moins annuellement, notamment au regard des pondérations géographiques, sectorielles et de capitalisation. Les écarts significatifs sont analysés, justifiés et, le cas échéant, corrigés.

Amundi

L'univers initial du fonds est le MSCI Emerging Markets Index.

A partir de cet Univers d'Investissement, la poche met en œuvre plusieurs approches d'exclusions ci-dessous :

Une approche d'exclusions normatives et sectorielles qui vise à exclure de l'Univers d'Investissement :

1. Critères environnementaux

- **Charbon thermique** : exploration, extraction, raffinage, fourniture de produits ou services spécifiquement conçus pour ces activités (transport, stockage) ; développement de nouveaux projets d'exploration, d'extraction, de transport → **5% et plus de l'activité**
- **Fossiles** liquides ou gazeux, conventionnels et/ou non conventionnels : **nouveaux projets** d'exploration, extraction, raffinage





- **Combustibles fossiles** liquides ou gazeux issue de l'exploration, l'extraction, le raffinage de combustibles fossiles liquides ou gazeux non conventionnels* → **5% de la production totale**
- **Production d'électricité** avec une intensité carbone liée à cette activité incompatible avec les objectifs de l'Accord de Paris.

2. Critères sociaux

- Implication dans la **production d'armement ou de services ou de composants** spécifiquement conçus pour les armements controversés
- Soupçon de violation graves et/ou répétées d'un ou plusieurs principes du Pacte Mondial (**UN Global Compact**)
- Production ou la distribution de tabac ou de produits contenant du tabac → 5% et plus de l'activité

3. Critères de gouvernance

- Siège social domicilié dans un pays ou territoire figurant sur la dernière version disponible de la liste de l'Union européenne des pays et **territoires non coopératifs à des fins fiscales**
- Siège social domicilié dans un pays ou territoire figurant sur la **liste noire ou la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI)**

Le fonds applique par ailleurs les exclusions relatives aux indices Alignés Accords de Paris de la réglementation EU Climate Benchmarks (armes, énergies fossiles etc...).

Enfin, la poche applique les exclusions relatives à la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (émetteurs notés « G » selon la méthodologie de notation ESG d'Amundi). Un émetteur est noté « G » soit s'il fait partie de la liste d'exclusion d'Amundi, soit s'il est sujet à des controverses ESG graves et/ou répétées. La politique ISR d'Amundi est disponible sur la page suivante : <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>.

Une approche en « sélectivité » :

Réduction d'au moins 30% des titres de l'Univers d'Investissement sur la base de leur notation ESG et de l'ensemble des exclusions décrites précédemment. Par ce processus, la somme des pondérations des titres de l'Univers d'Investissement exclue est de 30% minimum.

Lors de la phase de construction du portefeuille, le gérant met en œuvre un processus d'optimisation systématique visant à minimiser la Tracking Error, comprise dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché, et à limiter les déviations sectorielles du portefeuille de la poche par rapport à son univers référence. Les tableaux de répartition sectorielles et géographiques présentés ci-dessous reflètent l'absence de biais marqué du fonds par rapport à son indice.





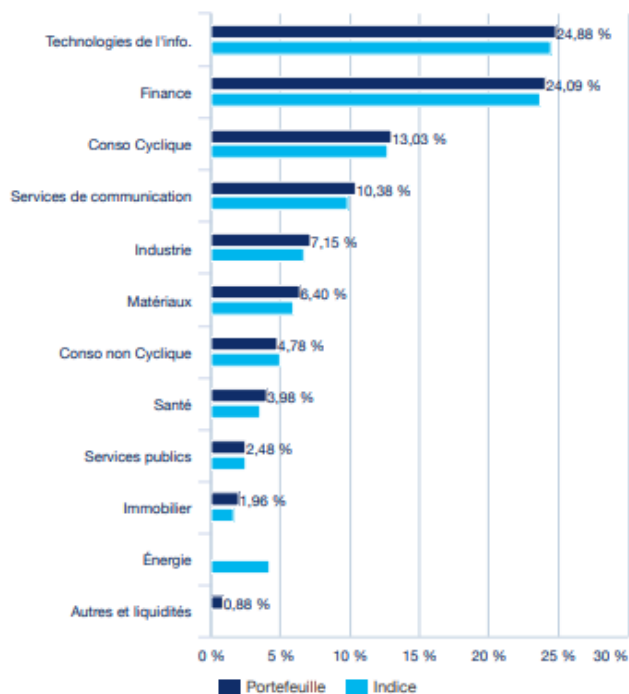
AGIPI ACTIONS EMERGENTS - AMUNDI

REPORTING

Communication
Publi-care
31/07/2025

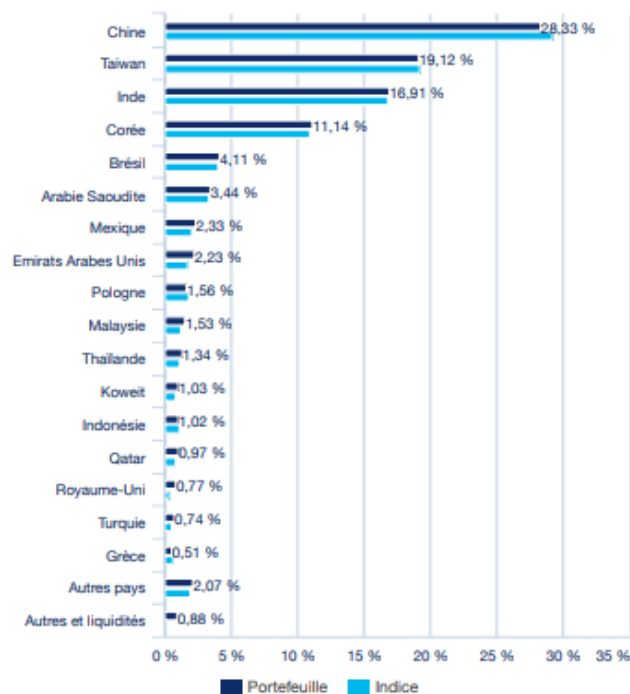
ACTIONS ■

Répartition sectorielle (Source : Amundi) *



* Hors prise en compte des produits dérivés.

Répartition géographique (Source : Amundi) *



* Hors prise en compte des produits dérivés.

Processus d'investissement

Le processus d'investissement prévoit :

- L'encadrement préalable de l'univers d'investissement via une analyse extra-financière des émetteurs de chacun des titres de l'univers d'investissement et l'exclusion de certains émetteurs.
- La construction du portefeuille basée sur une recherche de minimisation de la Tracking Error par rapport à l'indice de référence, sous contrainte d'exclusion des titres précédemment identifiés et d'amélioration du profil ESG.

1) Encadrement de l'univers d'investissement :

Les fonds mettent en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- Une approche d'exclusion normatives et réglementaires
 - Sur la base de critères E, S et G





- Exclusion relatives aux indices alignées Accords de Paris
- Exclusion relatives à la politique d'investissement responsable d'Amundi
- Une approche « Best-in-Class » qui vise à exclure 30 % des émetteurs les moins bien notés selon la note ESG MSCI

2) Construction du portefeuille

Le gérant mettra en œuvre un processus d'optimisation systématique visant à minimiser la Tracking Error qui devrait être comprise dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché et à limiter les déviations sectorielles du portefeuille de la poche par rapport à l'indicateur de référence. Ce processus prendra en compte des critères financiers tels que l'historique des prix, leur volatilité, les coûts de transaction, la corrélation entre les actifs ou encore la pondération des titres de l'indicateur de référence). Il en résultera une pondération des titres du portefeuille de la poche.

Également, par ce processus la poche prend en compte des critères amélioration du profil ESG :

- **Amélioration des indicateurs de durabilité PAI**
 - Intensité des émissions de GES des sociétés en portefeuille (PAI #3)
 - Mixité au sein du conseil d'administration (PAI #13)
- **Minimum 35% des sociétés appartenant aux secteurs à fort impacts climatiques doivent avoir un plan de transition crédible ou faire l'objet d'un acte d'engagement¹**
 - Sociétés appartenant à un secteur à fort impact climatique et ayant un plan de transition crédible au regard des Accords de Paris
 - Suivi des écarts potentiels entre les résultats obtenus et les objectifs fixés par les sociétés

Double matérialité et considération des PAIs

Candriam

Dans une approche de double matérialité, le Fonds intègre dans ses décisions d'investissement les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance susceptibles d'avoir une incidence négative sur la valeur financière de ses investissements, ainsi que les principales incidences négatives de ses investissements sur ces mêmes facteurs. Cette prise en compte repose notamment sur l'analyse ESG, la politique d'exclusion, la sélection des émetteurs les mieux notés, le suivi des controverses et les politiques de vote et d'engagement. Elle peut conduire à limiter ou exclure un investissement, à renforcer le suivi d'un émetteur ou à céder le titre concerné.

Les principales incidences négatives sont prises en compte de manière transversale dans le processus d'investissement. La politique d'exclusion écarte les émetteurs exposés aux activités ou pratiques les plus préjudiciables, tandis que la sélection des émetteurs les mieux notés ESG conduit à privilégier les profils de durabilité



les plus favorables et à éliminer les émetteurs les moins bien évalués. Ces mécanismes permettent ainsi de réduire l'exposition du portefeuille aux émetteurs les plus susceptibles de contribuer aux principales incidences négatives.

Amundi

Les principales incidences négatives (PAI) sont les effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Par facteurs de durabilité, on entend les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits humains, la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

En tant que gestionnaire d'actifs responsable, Amundi a le devoir fiduciaire de contribuer positivement à relever les grands défis socioéconomiques et environnementaux dans l'intérêt de ses clients, de ses parties prenantes et de la société. Pour cette raison, Amundi a adopté le concept de « double matérialité » autour duquel nous construisons notre analyse ESG et notre méthodologie de notation. Cela signifie que nous évaluons non seulement la façon dont les facteurs ESG peuvent avoir un impact matériel sur la valeur des entreprises, mais nous évaluons également l'impact de l'entreprise sur l'environnement, les questions sociales ou les droits humains.

En vertu du règlement Disclosure, les acteurs des marchés financiers qui considèrent les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, sont tenus d'indiquer, dans les informations précontractuelles de chaque produit, et de manière concise en termes qualitatifs ou quantitatifs, la manière dont ces impacts sont pris en compte au niveau des fonds. A cela s'ajoute une mention qui précise que les informations sur les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le reporting périodique.

Au niveau des entités, Amundi considère les PAI via une combinaison d'approches qui peuvent varier en fonction de la classe d'actifs, du processus d'investissement, du type de stratégie ou de la gamme de fonds.

– Engagement⁸

L'engagement est un processus continu et ciblé, visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises afin qu'elles améliorent leurs pratiques ESG et leur impact sur les sujets clés de durabilité. Par conséquent, il doit être axé sur les résultats, être proactif, tenir compte de la double matérialité et être intégré à la stratégie globale d'investissement responsable. Cette approche est appliquée à tous les produits d'Amundi.

– Vote

La Politique de Vote d'Amundi répond à une analyse holistique de tous les enjeux de long terme susceptibles d'influencer la création de valeur, y compris les questions ESG matérielles. Pour de plus amples informations, se référer à la Politique de Vote et au Rapport de Vote disponibles sur notre site internet. Cette approche s'applique par défaut à tous les produits d'Amundi.

– Exclusion

Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, sectorielles ou basées sur l'activité, qui couvrent certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérées dans le règlement Disclosure.

⁸ La méthodologie de notation ESG est présentée au point 1 de Méthodologie



Cette approche est appliquée à tous les fonds d'Amundi couverts par les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion Amundi.

– *Intégration des facteurs ESG*

Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et note ESG moyenne pondérée supérieure à celle de l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans le processus de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les principaux impacts sur les facteurs de durabilité ainsi que la qualité des mesures d'atténuation prises à cet égard. Tous les critères sont disponibles dans le système de gestion de portefeuille d'Amundi.

– *Suivi des controverses*

Amundi a développé un système de suivi des controverses qui repose sur les données tierces de trois fournisseurs afin d'identifier de manière systématique les controverses et d'établir leur niveau de gravité sur une échelle propriétaire de 1 à 5 (5 étant le niveau le plus élevé). Cette approche quantitative est ensuite enrichie par une analyse approfondie des controverses jugées sévères (score supérieur ou égal à 3), menés par les analystes ESG, et un examen périodique des évolutions. Dans les cas les plus sévères et répétés, lorsqu'aucune action corrective crédible n'est prise, l'analyste peut proposer une dégradation de la note ESG de l'entreprise. Cela peut aboutir, in fine, à l'exclusion de l'univers d'investissement actif (notation G), qui est validée par le Comité de Notation ESG. Pour les produits gérés activement relevant des Articles 8 et 9, Amundi prend en compte tous les PAI obligatoires applicables à la stratégie du produit et utilise une combinaison partielle ou totale des approches mentionnées ci-dessus.

– *Approche mise en œuvre*

Vous trouverez en annexe de ce document, pour chaque PAI, l'approche généralement mise en œuvre au niveau du Groupe Amundi. Des approches spécifiques peuvent également être appliquées au niveau du produit, dans ce cas, l'approche spécifique est également décrite dans la documentation précontractuelle. Le cas échéant, les PAIs sont priorisés en fonction des objectifs ou des caractéristiques durables du fonds, à condition que toutes les normes minimales soient respectées.

Pour de plus amples informations sur les PAI, veuillez consulter le rapport entité sur les principales incidences négatives.

Choix des indicateurs de durabilité

Candriam

Le Fonds suit les deux indicateurs suivants :

- PAI 2 : Empreinte carbone (scope 1 et 2)
- PAI 9 : Ratio de déchets dangereux

Ces indicateurs ont été retenus en raison de leur matérialité pour l'univers d'investissement et de leur cohérence avec les objectifs ESG du Fonds, notamment en matière de préservation de l'environnement. Leur performance est comparée à celle de l'indice de référence.

Amundi





Le fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

L'objectif de gestion est de répliquer la performance de son indice de référence le MSCI Emerging Markets Index tout en intégrant des critères ESG.

La poche intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement par :

- L'application d'une politique d'exclusions normatives et sectorielles conforme au référentiel du label Investissement Socialement Responsable (ISR) France (le « Label ISR ») décrit ci-dessous, à la politique d'investissement responsable d'Amundi et à la réglementation EU Climate Benchmarks ;
- La prise en compte de la notation ESG et des controverses ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille, selon l'analyse Amundi ;
- L'amélioration d'indicateurs de durabilité concernant les incidences négatives par rapport à l'Indicateur de Référence du FCP ;
- L'analyse et la prise en compte des plans de transition des émetteurs en portefeuille selon leur alignement avec les objectifs des Accords de Paris.

Le gérant utilise des indicateurs afin d'évaluer la qualité ESG du fonds sur les plans environnemental, social, de bonne gouvernance, et du respect des droits humains :

- Environnement : Intensité carbone en tCO₂eq/€m de chiffre d'affaires.
- Social : Mixité au sein des organes de gouvernance.
- Gouvernance : Indépendance des membres du conseil d'administration.
- Respect des droits humains (PAI # 3.9 au sens SFDR).

L'équipe d'investissement s'engage à améliorer le score du portefeuille par rapport à l'univers d'investissement sur les 2 indicateurs suivants : Environnement et Social.

Ces 2 indicateurs ont été sélectionnés sur la base de leur performance par rapport à l'univers d'investissement et l'objectif ESG du fonds et de leur taux de couverture devant répondre aux règles imposées par le label ISR.

Processus d'escalade

Candriam

Les controverses identifiées font l'objet d'un processus d'escalade, tel qu'explicité dans la politique d'engagement de Candriam.

En l'absence d'amélioration dans un délai maximal de 3 ans, le processus d'escalade peut conduire à la cession des titres concernés.

Amundi

La revue des controverses est réalisée 3 fois par an. Lors des revues, nous vérifions pour les controverses matérielles (>4) que les scores ESG sont cohérents avec la gravité de la controverses (soit le score ESG, soit le score du pilier lié à la controverses)

Parmi les différents types d'escalade, il y a : dégradation du score d'un pilier, du score ESG, exclusion, question en AG ou vote contre des membres du Board

En revanche il n'est pas possible de définir une temporalité dans l'escalade. L'analyse des controverses étant au cas par cas selon la typologie, l'escalade est également faite au cas par cas.

